PROVINCE DE LUXEMBOURG ARRONDISSEMENT D'ARLON

COMMUNE DE



Voie de la Liberté, 107 6717 ATTERT

☎ 063 / 24.27.70 Fax: 063 / 24.27.71

www.attert.be

AVIS DE PUBLICATION

LOCATIONS DE BIENS RURAUX COMMUNAUX

Le Collège communal vous informe qu'il a décidé de procéder à la location des terres communales suivantes :

- le bien communal sis à Schadeck, au lieu-dit « Auf dem Spehn », cadastré 1ère division, section E, 28H, d'une contenance de +/- 6 Ha 66 ares 1 ca;
- le bien communal sis à Attert, au lieu-dit « Steck », cadastré 1ère division, section D, n° 894C, d'une contenance de +/- 1 Ha 37 ares 42 ca;

Les soumissions seront établies **individuellement** pour chacune des parcelles. Elles porteront la mention «Location agricole - Schadeck» ou «Location agricole - Attert» et seront établies conformément aux modalités détaillées dans le cahier des charges.

Elles devront parvenir à la Commune d'Attert, Voie de la Liberté, 107, au plus tard **le vendredi 18 mars 2016 à 10h00**, date à laquelle il sera procédé, en séance publique, à l'ouverture et la lecture des soumissions.

Le cahier des charges ou tout renseignement relatif à la situation des biens peut être obtenu

- auprès du Service Patrimoine, Voie de la Liberté, 107, tous les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8H30 à 11H30 et les mercredis et vendredis de 13H30 à 16H30 :
- ou encore par courrier électronique à <u>christian.vandendriessche@attert.be</u> et sur le site internet <u>www.attert.be</u>.

Attert, le 25 février 2016.

Par le Collèg

Le Directeur général f.f.,

Ch. VANDENDRIESSCHE

Le Bourgmestre,

J. ARENS